

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

Vœux

L'Union des Cercles Légitimistes de France, et tous les cercles adhérents, ainsi que la Rédaction de *La Gazette Royale* présentent à

*Monseigneur le Duc d'Anjou,
Chef de la Maison de France,*

tous leurs vœux de bonne et sainte année 2003.

Que cette nouvelle année voit se développer encore davantage le principe de la légitimité que ce Prince incarne, et que tous les Français lui soient fidèles et se regroupent derrière lui pour Dieu et le Roi.

Que tous les lecteurs de cette revue reçoivent ici l'expression de nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pour eux tous et pour ceux qui leur sont chers.

Puissions-nous continuer à œuvrer tous pour le Roi Très-Christien, en union de principe et d'actions.

Demeurons fermes sur les principes et nous vaincrons.

H. Saclier de la Bâtie

Vive Dieu ! Vive le Roy !

De Méhémet-Ali à Saddam Hussein

D'après ce que l'on dit à Washington, ce serait le Président Georges W. Bush en personne qui aurait rédigé le nouveau concept qui fixe pour les années à venir la stratégie des Etats-Unis d'Amérique. Alors que, jusqu'à présent, la stratégie américaine était purement défensive, le nouveau concept de la Maison-Blanche prévoit très largement le recours à des guerres préventives. De quoi, comme le soulignait le commentateur du journal conservateur " *Frankfurter Allgemeine* " (pourtant proche des milieux anglo-saxons), donner des insomnies aux hommes politiques européens et, peut-être aussi asiatiques. C'est certainement dans l'optique de la stratégie " préventive " américaine qu'il faut voir la présente crise irakienne, qui dure d'ailleurs depuis une dizaine d'années et qui ne semble pas prête de se terminer de sitôt.

Nombreux sont ceux, même outre-Atlantique, qui s'élèvent contre la notion de guerre préventive. Ainsi, l'ancien secrétaire d'Etat de Richard Nixon, Henry Kissinger, voit dans la notion même de guerre préventive la rupture du système interétatique tel qu'il existe et a force de loi depuis les traités de Westphalie de 1648. Outre-Manche, les commentateurs se montrent plus discrets comme pour nous rappeler qu'hormis le caractère totalitaire du régime de Saddam Hussein, la crise actuelle n'est pas sans évoquer celle qui opposa en 1840 Londres au vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali, et par delà ce potentat, Londres et Paris. En 1840 comme aujourd'hui, il s'agissait de contrôler le Proche et Moyen-Orient. Seule, la sagesse du roi Louis-Philippe, qui limogea Thiers, évita une conflagration

européenne à cette occasion.

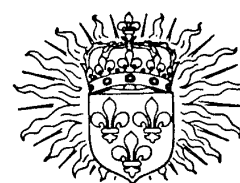
Certes, de nos jours, notre pays, puisqu'il s'agit de cela, n'a pas grande possibilité de faire entendre sa voix et de faire triompher les intérêts français à l'est du Canal de Suez. Devant les inconnues que porte en elle la nouvelle politique américaine, il faut évidemment se réjouir que le Quai d'Orsay ait pu jusqu'à présent gagner du temps. Tout ceci se passe au Conseil de Sécurité des Nations Unies, puisque les principes de sécurité collective le veulent ainsi. Mais, comme en témoigne un récent entretien de notre ministre des Affaires Etrangères, M. Dominique de Villepin, avec la rédaction du très officieux " *Figaro* ", notre ambassadeur aux Nations-Unies ne devrait pas user de son droit de veto, si d'aventure, le Président Bush voulait forcer la main aux membres permanents du Conseil de Sécurité. Dans ces conditions, notre diplomatie devrait voir s'imposer, à plus ou moins court terme, une reculade. Le Président Chirac semble vouloir miser dans cette affaire sur l'appui qu'apporterait la Russie à la France, bien qu'il se murmure que Vladimir Poutine aurait déjà fait son deuil du régime de Saddam Hussein, si les intérêts économiques russes à Bagdad sont respectés. Ne nous resteraient dans l'affaire irakienne, comme alliés, que l'hypothétique Chine et... l'Allemagne. C'est maigre.

L'influent " *Christian Science Monitor* " (qui paraît à Boston) remarquait récemment que l'Etat français n'avait pas les moyens de mener une grande politique. Si l'espoir d'une grande politique arabe de la France est le leitmotiv de tous les milieux gaullistes

depuis 1958, l'auteur de ces lignes demeure persuadé que cet espoir est voué à un échec programmé, car nous n'avons ni les moyens militaires, ni les moyens économiques pour faire triompher nos intérêts dans la région. En 2003, les Etats-Unis auront un budget militaire de 380 milliards de dollars US ; la France, de 28 milliards.

Entre la crise de 1840 autour de Méhémet-Ali et l'entente cordiale que négocia Paul Cambon, il s'écoula soixante-quatre ans. Cette longue période fut marquée par les différends coloniaux franco-britanniques, et aussi, sur les bords de la Seine, par des guerres et des révolutions. Gageons qu'entre Washington et Paris, l'heure n'est pas à la signature d'un traité d'entente cordiale. Gageons aussi que la présente tentation de notre diplomatie visant à trouver des appuis dans le Tiers-Monde ne devrait pas non plus être marquée par des résultats probants. Nous courons après deux lièvres à la fois : l'Europe et le Tiers-Monde. Il ne faut pas être grand clerc pour avancer qu'il nous faudra tôt ou tard choisir, la puissance américaine en Méditerranée orientale ne laissant, à mon avis, à notre pays que la possibilité d'une politique continentale européenne.

Fait le 31/10/2002
Pierre Campguilhem



D'un pays à l'autre

Je viens de passer une semaine en Hongrie où je suis né... Il y a cinquante-huit ans que j'ai quitté le pays, je le revois donc avec les yeux d'un occidental.

Occupé et colonisé pendant quarante-cinq ans par les soviets libres depuis 1989 ; les élections récentes – très fortement contestées – ont porté au pouvoir la coalition socialo-communiste. Sur quinze ministres, une dizaine sont des anciens “ apparatchiks ” staliniens, marxistes !

Le précédent gouvernement conservateur Orban a fait évoluer les salaires en quatre ans de 20.000 à 50.000 Forints mensuels (1 Franc = 40 Forints) et l'inflation a été maîtrisée à hauteur de 4/5%.

Une économie apparemment en bonne santé, chômage au-dessous de 5%, s.v.p. ! – beaucoup de voitures récentes ! (Marques allemandes dominant : Opel, Ford, BMW, VW et Mercedes ! Mais également Peugeot-Citroën, pas de Renault et des japonaises.) Prix des carburants à la station service : Gasoil : 202/204, Super 220/230 Forints.

Nombreux sont les commerces de proximité (épicerie, bar, boucherie générale, boucherie-charcuterie, etc...) malgré plusieurs centres commerciaux avec des supermarchés bien achalandés et situés au niveau français. De plus, des marchés de plein air très prenants avec une qualité supérieure à notre Bio ! Une

agriculture de qualité et non de quantité.

Transports en commun abondants : bus, tramway, métro reliant le centre ville de Budapest, transport gratuit à partir de soixante-cinq ans. Pour les usagers, tarifs d'abonnement variant de 2 à 4.000 Forints/mois. On circule normalement en voiture à Budapest jour et nuit ; les circuits sont bien indiqués.

Le marché immobilier est actif, mais il me semble qu'au point de vue de la construction neuve “ on pourrait mieux faire ”.

Les agences de voyages travaillent à 100%. Beaucoup de touristes étrangers (de toutes nationalités, j'ai croisé des Brésiliens, des Japonais, des Allemands naturellement, des Américains) à Budapest.

Le nouveau régime a promis de substantielles augmentations de salaires (de l'ordre de 50%) pour le personnel de l'éducation et le personnel hospitalier. Actuellement un professeur d'université, de niveau agrégé, gagne une base de 100.000 Forints mensuels plus 50.000 Forints de primes, participation, conférence et divers. Sont également prévues des augmentations des bourses d'études, complément familial, une baisse des impôts sur les revenus... Il n'est pas sans intérêt de signaler que normalement la Hongrie doit faire partie de l'Euro à partir de 2006... avis aux amateurs.

Les nostalgiques du régime Kadar (après 1956 et

pratiquement jusqu'à 1988/89), le fameux commissaire à la Gulyac, sont nombreux, surtout dans les milieux intellectuels. L'explication est simple : les gens, bien qu'ils n'aient pas épousé les thèses du parti communiste hongrois, y ont adhéré en masse, pour bénéficier des avantages substantiels : vacances gratuites (montagne, lac de Balaton, etc.) magasins très bien achalandés et à très bas prix réservés exclusivement aux membres du parti communiste hongrois.

A présent, les ménages sont bien équipés : plusieurs téléviseurs, magnétoscopes, combinés jeux et CD, etc... il y a plus de vingt programmes à la télévision sans aucun supplément, les rencontres de football de 1^{ère} division sont transmises en direct...

Selon certains, la productivité n'a pas encore atteint le niveau européen (une vérification serait indispensable branche par branche.)

La Hongrie possède certains avantages : le nombre de Hongrois vivant dans les pays voisins (Ukraine, Slovaquie, Roumanie, Serbie, Croatie) peut servir de tremplin pour des firmes étrangères, mais on peut raisonnablement envisager la fabrication sur place de certains produits destinés à l'exportation depuis la Hongrie.

Il me semble que des échanges culturels, et même dans le domaine alimentaire, des collaborations sont à développer. Compte tenu du

développement de la circulation automobile, le passage sous terre du tramway, principalement en banlieue de Budapest, est à prévoir dans un bref délai.

Il est incontestable que la Hongrie subit actuellement les conséquences directes de la période après l'effondrement des régimes communistes. Car la Hongrie livrée économiquement à la merci des soviets, fournisseur attiré de l'armée rouge (acier pour le blindage des chars, système électronique de l'armée rouge), du jour au lendemain, il a fallu recon-sidérer la situation éco-

nomique, sans grand empressement des occidentaux.

Il est plus difficile de privatiser une économie que de la nationaliser, et il faudrait plusieurs générations avant d'obtenir des résultats probants.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la dynastie Habsbourg verrait d'un bon œil le rétablissement de la sainte couronne hongroise, de préférence, disent les initiés, au trône d'empereur autrichien.

Avec la bénédiction du KGB les loges ont toujours fonctionné en Hongrie

contrairement aux autres pays "frères". Le régime rouge n'a pas été démantelé et les dirigeants coupables de crimes contre les populations n'ont jamais été inquiétés, même pas d'anciens agents du KGB hongrois, et il y aurait beaucoup à faire en Hongrie dans le domaine politique, car il n'est pas dit que la bureaucratie européenne, héritière des défunts régimes marxistes, installée à Bruxelles, apporterait des solutions valables. Donc, ni loges ni république, mais vive le Roy.

Amiral Lechiffonnier

L'influence du sacre sur la conduite des rois de France (suite)

3. Gouverner pour le bien public.

L'équité est une vertu royale, empreinte indélébile qui marque le souverain depuis le jour du sacre. Son rôle de protecteur et défenseur du peuple, il le prend au sérieux. Les exemples qui le prouvent abondent.

Le roi Robert le Pieux reçoit les indigents à sa table et leur donne à manger de ses mains. De nombreux Capétiens, après lui, et notamment Saint Louis, pratiquent de même.

Louis IX, nous l'avons vu, envoie des enquêteurs auprès des populations. Il n'est pas le seul à pratiquer de la sorte. Un peu moins d'un siècle plus tard, Jean le Bon trouve le moyen, en pleine guerre de Cent-Ans, de rendre visite à ses sujets afin qu'ils lui fassent part de leurs besoins et de leurs problèmes.

Très souvent, de passage dans une ville, les Capétiens accordent une remise d'impôts. Ainsi Louis XI exonère d'impôts les habitants de Ferrières-en-Gâtinais qui l'accueillent aux cris de : "Noël, Noël, vive le Roi !" Il a pitié de ce peuple que la guerre de Cent-Ans a terriblement éprouvé. Ces actes de générosité maintes fois répétés ont contribué à renforcer le loyalisme des populations vis-à-vis des rois.

Les bons et loyaux sujets savent, d'ailleurs, qu'ils trouveront dans leur souverain un père toujours prêt à les écouter, à les conseiller. Ainsi les plaintes affluent. Il faut noter, par exemple, l'abondance de plaintes concernant le comportement des gens d'armes. En effet, dans leurs déplacements, ceux-

ci se transforment souvent en pillards. Claude de Seyssel rapporte que : " *Le roi (Louis XII) fit assembler les maréchaux et leurs prévôts, ensemble quelques-uns des capitaines et autres grands personnages, par l'avis desquels il fit si rigoureusement garder que, par punitions d'un petit nombre des plus coupables, la pillerie fut tellement abattue que les gens d'armes n'oseraient plus prendre un œuf d'un paysan sans le payer. Et par ce moyen, rénova et restitua la discipline militaire, laquelle déjà était presque abolie.* "

Ces gens d'armes, pillards impénitents, obligent les rois à intervenir souvent. François II écrit, le 12 juillet 1560, au duc d'Aumale : " *Je suis averti par infinies plaintes qui me sont*

faites de divers lieux que ma gendarmerie s'est tellement dérégulée que la plupart des hommes d'armes et archers allans et venans par les champs font infinis maux et pilleries à mon pauvre peuple et vivent sans rien payer, chose qui m'a tant déplu qu'il n'est possible de plus. Et me semble si je me plains de la convénience dont usent en cela ceux à qui appartient de faire faire la punition de tels désordres, que ce ne sera sans grande occasion ; d'autant que s'ils y tenaient la main aussi ferme qu'ils doivent, selon le pouvoir qu'ils en ont, la chose en iroit beaucoup mieux, et seroient les ordonnances faites sur l'ordre et police de vivre de ma dite gendarmerie inviolablement et à ma satisfaction. ”⁽⁴⁸⁾

Charles IX ordonne aux prévôts de suivre les gens d'armes et de leur interdire de nuire à qui que ce soit. En cas de violences exercées sur le peuple les prévôts seront : “ ... cassez de leurs estats... ” et devront “ ... répondre en leurs propres et privez noms de tous despens, dommages et interest, soufferts par nos sujets. ”⁽⁴⁹⁾ Ainsi tous les rois répètent inlassablement les mêmes interdictions afin de leur conférer plus d'efficacité. D'autre part, les ordonnances deviennent de plus en plus sévères. Louis XIV interdit

formellement aux gens d'armée, troupes, cavaleries et autres, de maltraiter les habitants des villes et villages où ils passent et logent pour exiger des charrois. Ils devront payer une taxe fixée par l'intendant et sont responsables de ce matériel. La location du charroi et la nourriture du propriétaire seront payées.⁽⁵⁰⁾

Les plaintes contre ceux qui perçoivent l'impôt donnent encore aux rois des occasions de défendre leurs sujets. Très souvent des paysans, de pauvres gens, ne pouvant payer leurs impôts, se retrouvent sans rien du jour au lendemain – le collecteur de tailles ou autre s'étant saisi de leurs biens afin de les vendre. Les ordonnances royales vont donc s'attaquer à de tels abus. Charles VIII interdit la saisie des biens des paysans endettés. Sur cette question, l'Ordonnance de Fontainebleau donnée en 1540 par François I^{er}, reprend celle de Charles VIII. A partir de 1560, Charles IX défend à tous ceux qui perçoivent les tailles et les aides d'extorquer à ses sujets des sommes d'argent ou de prendre leurs biens⁽⁵¹⁾. Devant le désarroi des laboureurs souvent ruinés à cause des guerres de religion qui ravagent leurs terres, Henri III exige qu'il ne soit fait “ ... aucun arrest, saisie, transport, decret, ou main mise sur les chevaux, bœufs, et

autres bestes et utenciles des laboureurs, vigneronns et manœuvres, servant à labourer et cultiver les terres, soient labourables, vignobles, et autres, non plus pour nos deniers et affaires que pour autre cause, quelle qu'elle soit. ”⁽⁵²⁾

Au premier Bourbon, Henri IV, revient la tâche de mettre fin aux dévastatrices guerres de religion. Il faut reconstruire l'économie du pays et penser à soulager le peuple. En mars 1600, Henri IV décharge ses sujets de toutes redevances dues depuis 1596 : *Nous avons, dit-il, jetté les yeux avec larmes à pitié sur nostre peuple appauvry et presque réduit à sa dernière ruyne par les playes de plusieurs années que la calamité et longueur de la guerre leur a faict, et mis tout nostre soing à chercher les moyens de diminuer les tailles, et autres impositions qui se lèvent sur eux...*⁽⁵³⁾ Les élus devront même s'informer de la richesse des paroisses avant de les taxer. Louis XIII, à son tour, intervient et défend aux collecteurs des tailles, receveurs généraux, juges, officiers “ ... de plus ordonner que leurs contraintes, arrêts, sentences, jugements, soient executez par gast et garnison, ny saisir de bétail servant au labourage, quand bien il seroit trouvé hors du travail, ny

48) “ *Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II* ”, pp. Louis Paris (coll. de doc. Inéd.), p. 427.

49) Ordonnance d'Orléans du mois de janvier 1560 donnée par Charles IX.

50) Archives Départementales de l'Ardèche, série A2. Ordonnance de novembre 1680.

51) Op. cit. note (49), article CXXXII.

52) Ordonnance de Henri III, donnée à Paris le 16 mars 1595.

53) Archives Départementales de l'Ardèche, série A2, Edit de mars 1600.

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

permettre de couper les arbres à pied, arracher les vignes, portes et fenêtres des maisons, découvrir ny démolir les bâtimens, prendre ny saisir les farines, pain, volaille, gibier et autres menues danrées servant au vivre ordinaire de nos sujets, à peine de mil livres d'amande contre lesdits juges, et aux receveurs, colecteurs et créanciers de perte de leur deu. Et à tous huissiers et sergens de proceder par ladite voye de gast et garnison, et autres susdits à peine de privation de leurs charges et punition corporelle...⁽⁵⁴⁾ ”

Bien évidemment, Louis XIV, roi administrateur et méticuleux, a pris de remarquables mesures concernant la fiscalité. Il souffre de voir que les effets des calamités “ ... retombaient principalement sur la bas peuple, chargé d'ailleurs d'impositions, pressé de la misère en plusieurs endroits, incommodé en d'autres de sa propre oisiveté depuis la paix, et ayant surtout besoin d'être soulagé et occupé⁽⁵⁵⁾. ” (Le terme “ soulagé ” revient plusieurs fois dans les Mémoires du roi pour l'année 1661.) Au courant des désordres qui règnent dans la perception des impôts, il va essayer d'attaquer le mal à ses racines. A diverses reprises, en 1661, 1666, 1668, il demande que soient démasqués les faux

nobles qui ainsi échappent à l'impôt et “ ... rejetaient par ce moyen tout le fardeau sur les plus misérables⁽⁵⁶⁾ ”

Cependant, en matière de réforme fiscale, il faut parler du remarquable Edit de novembre 1666⁽⁵⁷⁾. Selon une vieille coutume bourguignonne, les foyers de douze enfants jouissent de l'exemption de toutes impositions. Louis XIV décide de l'étendre à tout le royaume : “ ... Comme aussi voulons et nous plaît, que tout père et famille qui aura dix enfans vivans, nais en loyal mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, soit et demeure exempt de la collecte de toute taille, taillon, sel, subsides et autres impositions, tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, contributions aux ustanciles, guet, gardes, et autres charges publiques... ” et “ ... Voulons pareillement, que tout père et chef de famille, qui aura dix enfans vivans, ou decedez... soit en outre exempt de toutes tailles, taillons, subsides et impositions... ”⁽⁵⁸⁾ ” Quelle proportion de la population est touchée par une telle exemption ? Nous

Années	Nombre de familles ayant eu 10 enfants morts ou vifs en
1670	5,8 %
1690	6,9 %
1720	7,7 %

disposons de statistiques allant de l'année 1670 à 1720⁽⁵⁹⁾, examinons-les (voir tableau).

Cependant ces chiffres doivent être sensiblement augmentés. En effet, il faut prendre en considération les enfants des remariages et noter qu'un sous enregistrement des baptêmes est vraisemblable dans les premières années⁽⁶⁰⁾. Mesure humanitaire, certes ; mais mesure qui doit inciter les foyers à procréer. L'augmentation entre 1670 et 1720 est nette ; est-ce le résultat de la politique de Louis XIV ? D'autre part le même Edit de novembre 1666, favorise les mariages jeunes : “ Voulons et nous plaît, que dorénavant tous nos sujets taillables, qui auront été mariez avant ou dans la vingtième année de leur âge, soient et demeurent exempts de toutes contributions aux tailles, impositions et autres charges publiques, sans y pouvoir être compris ni employez qu'ils n'ayent 25 ans révolus et accomplis et à l'égard de ceux qui seront mariez dans la vingtunième année de leur âge accomplie⁽⁶¹⁾. ” Voilà un ensemble de mesures fiscales propres à stimuler la démographie. Nous pouvons le remarquer, le Roi Soleil promeut une politique très moderne.

En 1690, devant les abus commis par les collecteurs des

54) Archives Départementales de l'Ardèche, série A2, Déclaration du roi Louis XIII du 12 juillet 1634 aux habitants du Languedoc. Elle sera renouvelée par Louis XV en août 1753 et en août 1772.

55) Longnon : “ Mémoires de Louis XIV ”, p. 36.

56) Op. cit. p. 145.

57) Hyacinthe Boniface : *Arrests notables de la cour du Parlement de Provence...* ” T. I, p. 361 à 363. Edit de Louis XIV donné à Saint Germain en Laye en novembre 1666.

58) Op. cit. 362.

59) Je tiens à remercier tout particulièrement MM. Jean-Noël Biraben et Jacques Houdaille de l'I.N.E.D. qui m'ont fourni ces précieux renseignements.

60) Selon J-N. Biraben.

61) Op. cit. note (57).

tailles, gens souvent peu instruits et qui confient leurs tâches à des personnes sans scrupules, le roi et Colbert instituent un greffier dont le rôle consiste à contrôler la bonne répartition de l'assiette des tailles⁽⁶²⁾. Mais Louis XIV et son ministre tentent de briser l'immunité fiscale des privilégiés en créant par nécessité, la Capitation en 1695 et le Dixième en 1710. Liés à des événements particuliers ces impôts ont une existence éphémère. Le Dixième, aboli et rétabli plusieurs fois, devient le Vingtième en 1750. Machault, ministre de Louis XV, en est le promoteur. Le roi d'ailleurs donne son accord " *par la considération qu'il n'y a pas de plus juste et de plus égale puisqu'elle se répartit sur tous et chacun de nos sujets dans la proportion de leurs biens et de leurs facultés.* " Cet impôt sera tout aussi éphémère que les

précédents.

Comme pour la justice, les tentatives de réforme du système fiscal échouent lamentablement à cause du mauvais vouloir d'un petit nombre de privilégiés égoïstes et bornés.

En l'espace de huit siècles, environ, la politique des Capétiens conserve une remarquable cohérence. Le même esprit les guide et rien ne vient briser la continuité à travers les temps. Assurer le bonheur du peuple qu'ils aiment et lui rendre bonne justice restent leurs préoccupations essentielles. D'ailleurs, grâce à leur action, la justice s'améliore, devient plus équitable et plus humaine. D'autre part les abus sont réprimés comme le prouvent les édits et les ordonnances.

Cependant la répétition de certaines ordonnances

témoigne de la difficulté à changer les mœurs, à ébranler la routine. Quelquefois, les meilleures réformes sont combattues ou non appliquées à cause de la négligence de certains officiers que le souverain n'arrive pas toujours à contrôler de façon efficace.

Toutefois les Capétiens, profondément marqués par le serment du sacre, ont accompli leur devoir de roi. D'ailleurs pour Bossuet le bonheur du peuple repose sur le serment du sacre : " *Le prince, dit-il, jure à Dieu, dans son sacre, de maintenir les privilèges des Eglises, de conserver la foi catholique qu'il a reçue de ses pères, d'empêcher les violences, et de rendre justice à tous ses sujets. Ce serment est le fondement du repos public...* ⁽⁶³⁾ "

Jean Saignol

62) Archives Départementales du Rhône, série A1, Edit d'août 1690 donné à Versailles.

63) " *Maximes et réflexions de Bossuet sur la politique* ", Coll. " *Les chemins du réel* ", publiée sous la direction de René Wittman. Ed. du Fuseau 1964, p. 4.

L'Eglise et le ralliement

En 1992, Monsieur Adrien Loubier⁽¹⁾ avait déjà dénoncé l'influence, insidieuse mais certaine, exercée sur la hiérarchie catholique par les principes révolutionnaires, et comment l'Eglise avait sauvé à plusieurs reprises les institutions des droits de l'homme, en France et dans d'autres pays.

Avec " *l'Eglise et le*

ralliement "⁽²⁾ Monsieur Philippe Prévost vient approfondir l'analyse de cette grave erreur des catholiques : le ralliement. Grave, car elle est une des causes majeures du succès avec lequel se répandent toutes les hérésies politiques et religieuses depuis 200 ans.

Aussi la lecture de cet ouvrage est utile pour toutes les personnes soucieuses

d'acquérir une formation complète sur les problèmes que rencontrent l'Eglise et la France actuellement. Problèmes dont la solution ne peut apparaître tant que les causes en sont négligées.

D'aucuns pensent que la crise de l'Eglise est née avec le concile Vatican II. Philippe Prévost nous démontre magistralement que " le

1)Adrien Loubier, *Démocratie Cléricale*, Editions Sainte Jeanne d'Arc, " Les Guillots " – Villegenon – 18260 Vailly-sur-Sauldre.

2)Philippe Prévost, *l'Eglise et le ralliement*, Centre d'Etudes Contemporaines, BP n° 45-07, 75325 Paris cedex 07.

phénomène est plus ancien ”. Après avoir rappelé les origines lointaines et peu connues du ralliement, Monsieur Prévost en développe les phases successives, et les fruits désastreux, qui conduiront l’Eglise à Vatican II.

C’est ainsi que nous apprenons qu’en 1796, dans le Motu proprio *Pastoralis sollicitudo*, Pie VI exige déjà de Cadoudal, Frotté, et autres royalistes de l’époque, le premier ralliement à la république en leur disant : “ ... *Votre désobéissance serait un crime qui serait puni sévèrement non seulement par les puissances de la terre, mais qui pis est, par Dieu même, qui menace de la **damnation éternelle** ceux qui résistent à la puissance... ”.*

En 1801 Pie VII exige des nouveaux évêques choisis par Napoléon le serment suivant : “ ...*Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au **constitution de la république française**...et si dans mon diocèse ou ailleurs, j’apprends qu’il se trame quelque chose au préjudice de l’Etat, je le ferai savoir au gouvernement ...”.*

A nouveau en 1892, Léon

XIII fait un devoir aux catholiques français de se rallier sans arrière pensée à la **constitution** républicaine, pour pouvoir lutter efficacement contre la mauvaise **législation** ! Il ne voulut pas voir le cause à effet logique, qui unit la forme d’une institution à la législation qu’elle met en place. Ainsi les catholiques royalistes perdirent leur utilité politique en devenant républicains, et la législation anti-catholique s’aggrava brutalement.

En 1919 Benoît XV commande aux évêques portugais “ ...*Les catholiques de votre pays obéiront donc en toute bonne foi au pouvoir civil tel qu’il est actuellement constitué... ”.* Heureusement les portugais ne suivirent pas cet ordre et il ne tardèrent pas à renverser le pouvoir des francs-maçons, cela leur valut Salazar.

Avec la condamnation de l’Action Française en 1926, Pie XI raffermi la république, tandis qu’un raz de marée moderniste infiltre les postes importants de l’Eglise. Le seul ecclésiastique formé par le père Le Floch au séminaire français de Rome à avoir été sacré évêque après 1926, est Monseigneur Lefèvre, et encore, ce fut en considération de son éloignement dans les

colonies. Grâce à une prospection importante dans la presse catholique du XX^e siècle, Monsieur Prévost prouve la réalité de ce raz de marée, qui va triompher officiellement à partir 1962.

Ce soutien accordé par les papes aux institutions constitue une double erreur :

- C’est un abus d’autorité, la politique pratique ne leur étant pas soumise.
- Il les a empêchés de condamner fermement les principes essentiels à ces institutions, qui sont en contradiction avec la doctrine de l’Eglise.

Remarquons bien que, si ce ralliement triomphe dans l’Eglise avec des erreurs religieuses comme celles qui ont suivi Vatican II, **il a toujours commencé par plusieurs ralliements des Pontifes et des catholiques à des institutions politiques mauvaises.** Peut-être est-ce la raison pour laquelle l’Eglise n’a pas su lutter contre ces erreurs religieuses, comme elle l’avait fait contre le protestantisme, le jansénisme... Les unes et les autres étant pourtant très proches.

Jean de Coëtdro

Chœur Montjoie Saint-Denis
(« Chez Valérie », 21 rue
Campagne-Première, 75014
Paris).

Après avoir publié en décembre 2001 « *Le Rosaire de Notre-Dame* », le Chœur Montjoie Saint-Denis poursuit en chantant l’exploration du patrimoine choral français et

propose aujourd’hui un
« **Chants de France XI** ».

Il s’agit d’un album très dense de 20 chants et près de 60 minutes d’écoute sous les deux formes K7 et CD laser.

Un beau livret de 28 pages rassemble les paroles exactes des chants interprétés, une

introduction historique et des illustrations inédites.

Y sont à l’honneur : les zouaves pontificaux, la Légion, le scoutisme, l’Algérie Française et Jean-Marie Bastien-Thiry, les chants de Tradition et la vocation apostolique et chrétienne du Chœur Montjoie Saint-Denis.

Quelques nouvelles d'actualité

L'actualité en cette fin 2002 est toujours marquée par la volonté de Washington de plaquer le modèle américain au reste du monde. Ainsi, en l'absence de patriotisme européen et d'approche raisonnée par les Etats européens de leurs propres intérêts, devrait-on assister à un nouvel élargissement de l'OTAN vers l'est de l'Europe et à un glissement répété de l'Union européenne vers la phraséologie.

Maison de Savoie :

Après plus d'un demi-siècle d'exil en Suisse, les membres de la Maison de Savoie ont obtenu des autorités italiennes l'autorisation de rentrer dans leur pays. La loi d'exil les frappait depuis 1946. Selon l'agence " *Associated Press* ", les opposants à cette mesure n'ont pu obtenir les 500.000 signatures nécessaires à la tenue d'un référendum, qui aurait en tout état de cause permis aux Italiens de se compter sur la question monarchique. Le dernier roi d'Italie fut le roi Umberto II. 28.10.2002.

Pékin :

Selon le correspondant dans la capitale chinoise du toujours très sérieux " *Neue Zürcher Zeitung* ", le ministre américain de la Justice a obtenu l'ouverture à Pékin d'un bureau de représentation du FBI (*Federal Bureau of Investigations*). Le FBI entretient des bureaux de représentation dans plus de quarante pays et occupe à cet effet environ 150 personnes. Ces policiers sont considérés comme " *attachés juridiques* " au sein des ambassades américaines. Cet accord de renseignement Washington-Pékin laisserait supposer que les deux capitales ont des intérêts communs dans ce domaine en Asie du Sud-Est. 22.10.2002.

Libye :

M. Jacques Chirac a récemment reçu au Palais de l'Elysée le ministre libyen des Affaires étrangères. Il aurait surtout été discuté au cours de cet entretien de questions pétrolières. Les familles des victimes d'actes de terrorisme ont manifesté à cette occasion devant l'immeuble du Quai d'Orsay. En 1989, un attentat terroriste libyen avait fait 170 morts au-dessus du territoire de la République du Niger. Quelques jours auparavant, le ministre français des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, s'était rendu à Tripoli. Même si des compensations financières de la part de la Libye sont à l'ordre du jour pour les familles des victimes, la position française en matière de terrorisme ne brille pas par sa clarté. 22.10.2002.

Turquie :

Selon l'Agence France-Presse, dans une dépêche datée de Washington, le Département d'État américain continue à exercer des pressions sur l'Union européenne afin que la Turquie puisse adhérer à cette institution. Selon un porte-parole de ce ministère, les Américains croient que l'avenir de la Turquie se situe en Europe. Le gouvernement allemand qui doit sa réélection aux voix des Turcs vivants outre-Rhin et possédant la double nationalité ne serait pas insensible aux arguments de Washington. La Commission de Bruxelles s'était refusée début octobre à envisager l'ouverture de négociations d'adhésion avec Ankara. 09.10.2002.

Pacte de Stabilité :

Sitôt connu le résultat des élections allemandes, M. Romano Prodi, président de la Commission européenne, a cherché à édulcorer

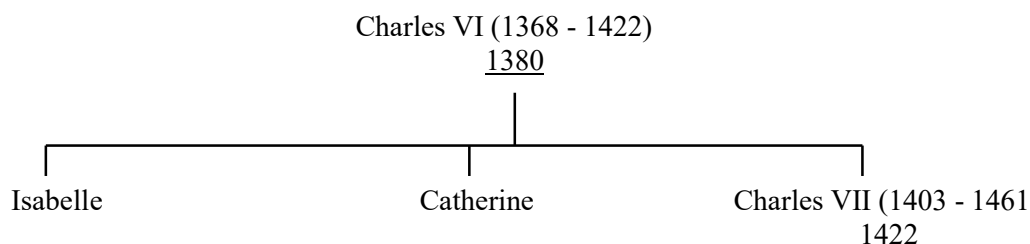
le caractère contraignant du pacte de stabilité européen. Ce pacte prévoit, entre autres dispositions, que le déficit d'un État ne doit pas excéder trois pour cent de son Produit Intérieur Brut (PIB). Le Portugal est déjà en 2002 loin du compte. Mais, plus grave : les trois principaux pays-membres fondateurs du Marché commun initial : l'Allemagne, la France et l'Italie, prêtent le flanc à la critique. Les Allemands seraient même cette année à 3,7 pour cent. Les pays vertueux de l'Union ont peu apprécié le laxisme de la Commission de Bruxelles, et même Radio-France International a cité les autorités belges, qui présentent un budget plus qu'équilibré. En outre, certains États se plaignent que le tandem Paris-Berlin pousse à la roue vers un laxisme budgétaire. Peu de réactions à ce propos sont notées de la part de la Banque centrale européenne, qui a pourtant son mot à dire. L'euro, jusqu'à quand... ? 27.09.2002.

Signalons à nos lecteurs la parution en septembre 2001 d'un ouvrage sur la diplomatie soviétique entre 1930 et 1939. Il est de la plume d'une éminente universitaire française, Madame Sabine Dullin, et a été édité par Payot. Son titre : " *Des hommes d'influence* ", prix : 22,11 euros. Il est très abordable pour le profane et écrit en quelque sorte à la gloire des tentatives de sécurité collective qui virent le jour durant l'entre-deux-guerres. Il montre bien que le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 n'était pas fatal. Encore aurait-il fallu que les hommes politiques français ne laissent pas faire en 1936 la remilitarisation de la Rhénanie par Hitler.

Fait le 10.11.2002

P. C.

Les Rois de France (suite)



Charles VII : **(1422 – 1461)**

A la mort de son père, Charles ne contrôle que les régions situées au sud de la Loire : le Nord est acquis aux Anglais.

Il semble que ce prince ait su très vite s'attirer la sympathie de ses sujets. Il rallie le Languedoc. Malheureusement, son entourage médiocre ne lui permet pas de restaurer ses finances et son armée.

La France semble devoir éclater à tout jamais lorsque paraît Jeanne d'Arc⁽¹⁾, aidée par

la belle-mère de Charles, Yolande d'Aragon. La victoire décisive d'Orléans permit à Jeanne de faire sacrer Charles à Reims en juillet 1429. Charles, appelé " *Le Victorieux* ", renforça son autorité et son armée pour la reconquête. En 1453, au prix de nombreuses batailles, la France avait tout reconquis (l'Anglais n'avait plus que Calais).

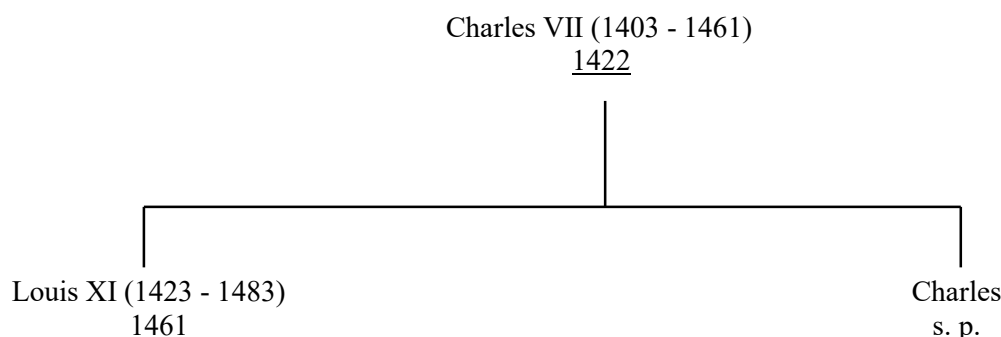
Après la paix, Charles s'entoura de conseillers particulièrement éclairés, et réforma l'armée (début d'une armée régulière), ainsi que les finances de la France (instauration de la " *Taille* "). La confiance étant revenue

dans le Pays, la vie économique reprit de l'essor.

Par la " *Pragmatique Sanction* ", Charles cantonna les pouvoirs temporels de l'Église, et rendit les clercs de France justiciables de son autorité.

Charles s'éteignit à l'âge de cinquante-huit ans, tourmenté par les impétuosité du Dauphin Louis.

-
- 1) Jeanne, dévote et simple, était inspirée par Saint Michel, Sainte Marguerite et Sainte Catherine qui lui dictaient les desseins de Dieu : libérer Orléans et faire sacrer Charles.



Les Rois de France (suite)



Louis XI :
(1461 –
1483)

Louis est certainement un des personnages les plus complexes de l'Histoire de France. Lorsqu'il parvient au Trône, en 1461, il reçoit une France forte de son père. Autant ce dernier avait été dévot, autant son fils sera retors et sûr de lui. Il semble que son assurance l'ait conduit à des fautes certaines, par mépris envers certains de ses contemporains : ainsi, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, refuse de reconnaître

le rachat des villes consenti par son père, et ne put supporter que Louis intrigue contre lui en favorisant ses ennemis liégeois. Charles de Bourgogne devint un ennemi résolu de la France : Louis réussit à rattraper sa maladresse en traitant avec le roi d'Angleterre. Louis parvint à un traité de paix avec la Bourgogne, après plusieurs victoires. Après ces guerres " tous azimuts ", la France en ressortit plutôt renforcée. Le grand mérite de Louis fut de s'entourer de grands conseillers, comme Philippe de Comines. La fin de la guerre de Cent-Ans ramena une grande prospérité en France : cela permit à Louis de financer la réorganisation de l'armée et de l'administration.

A l'intérieur, Louis œuvra avec

grande intelligence à la consolidation du pouvoir royal : il fit de telle sorte que le Roi devenait le recours absolu en toutes matières. Il exploita la situation du Pays, au cœur de l'Europe, pour développer l'économie du royaume. Il instaura l'Ordre de Saint-Michel.

Dans les dernières années de son règne, Louis est dévoré de remords pour les moyens qu'il avait utilisés pour renforcer son autorité : il fit relâcher de nombreux prisonniers injustement détenus, redoubla de dévotions, léguant de grandes richesses aux églises et abbayes. Il fut appelé " *Très Chrétien* " le premier, donna le comté de Bourgogne à la Sainte Vierge, et multiplia les pèlerinages.

Vers une restauration de l'économie

Lorsqu'entre 1850 et 1860, les ouvriers français furent décimés par une violente épidémie de variole sans aucune mesure de secours de la part du gouvernement⁽¹⁾, Anatole France écrivait : " *Un Roi aurait pitié, mais la République est sans entrailles !* " Force est de reconnaître que la République (quoi qu'elle en dise) s'érige le plus souvent contre les intérêts de la classe ouvrière. Il serait alors bon de faire relire la " *Lettre aux ouvriers* " du Comte de Chambord.

De la liberté économique à l'économie libertaire

Grâce aux gouvernements de nos princes, la France était à un niveau de prospérité tel, qu'il ne cessait d'inquiéter

l'Angleterre. La Blanche Albion redoutait en particulier la puissance maritime de Louis XVI. Dans son livre sur la marine de Louis XVI, madame Noëlle Destremau⁽²⁾ dit ceci : *Un historien, Taillemite, a pu écrire : On peut penser que Napoléon ne serait pas mort à Sainte-Hélène s'il avait disposé de la Marine de Louis XVI.* " Il faudra le désastre de 1789 pour anéantir tout cela !⁽³⁾ Personne ne nie que le règne des Bourbons connaissait certains abus, lourds héritages de la féodalité : Louis XVI en était informé et avait porté ses vues sur les améliorations nécessaires auxquelles la convocation des États Généraux (cette grossière

erreur) devait remédier. Hélas, au lieu d'éteindre l'incendie, on détruisit la maison ; au lieu de dégager les entraves fiscales qui enchaînaient les associations de métiers, l'Assemblée Constituante renversa les hiérarchies nécessaires qui avaient si bien servi la France des 3 ordres⁽⁴⁾. On proclama la liberté du travail, dans le même temps où l'on assassinait la liberté d'association, par le loi Le Chapelier notamment. Il en résulta l'apparition de l'**individualisme** si funeste pour l'ouvrier. *Individualisme* du *réflexe syndical* contre le bien commun des corporations de métiers. (" *Diviser pour mieux régner* " est un principe qu'a bien compris la classe

bourgeoise.) On va nous dire : *Oui, mais les syndicats défendent les salariés.* Minute : Ils *prétendent* les défendre. Les syndicats font partie du “Système”. Ils sont intégrés et parties prenantes d’un appareil totalitaire anti-social et capitaliste. Les voyez-vous réussir à empêcher les fermetures d’usines et les délocalisation ? Seule la rentabilité compte et les syndicats y souscrivent. Et puis, leur existence ne dépend-elle pas de l’existence de la pauvreté ? Les problèmes des personnes, pardon, des individus ne les intéressent pas. Nous sommes des numéros aux yeux d’un Système qui oblige à produire toujours plus et dissuade de tomber malade grâce à une “couverture maladie” qui ne profite qu’aux riches. Face à cela, que faut-il faire ? On voit bien que les revendications de masse et les grèves ne résolvent rien. La République a produit une économie déboussolée, sans arbitre, où règnent les plus forts. Il faut un changement : Le retour du Roi devra provoquer la Restauration de l’économie.

Des solutions

Comme le chantait l’oncle de Sacha Distel⁽⁵⁾ tout va très

bien, madame la marquise : On licencie à tour de bras pour fortifier la Bourse. Le pouvoir d’achat se voit imposer une cure d’amaigrissement. Le salarié ressemble de plus en plus à un simple code-barre. Plus on travaille et moins on gagne (merci Mme Aubry). Plus on gagne et moins on touche (merci les taxes diverse qui décorent nos bulletins de salaires). Seul un Roi libre⁽⁶⁾, pourrait changer le cours des choses et ramener l’économie à des dimensions humaines. A mi-chemin entre l’économie de marchés et l’économie socialiste, le gouvernement superviserait quite à restreindre lorsque cela serait nécessaire. Des ministres du Roi circuleraient par le royaume pour contrôler le bon exercice de l’économie. Ou bien comme Colbert, jadis la stimulerait. Tout cela ne se fait pas depuis un bureau, mais en allant “sur le terrain” à la rencontre des gens. Des personnes et non des individus.

Imaginons : Les commerces seraient impitoyablement soumis à une loi royale sur le nombre d’établissements, en rapport avec l’importance de la localité où ils seraient implantés, de manière à ne pas inciter les ménages à la

surconsommation et à l’endettement. Selon le même angle de vue, les slogans des affiches publicitaires seraient contrôlés pour éviter les exagérations et les mensonges. Les paysans, débarrassés des funestes “quotas”, retrouveraient la liberté de produire⁽⁷⁾ tout en respectant l’environnement selon les directives des municipalités. Grâce à une sérieuse économie dans l’assurance-chômage, la Sécurité Sociale rebaptisée “Assurance Sociales” prendrait en charge à 100% les Français frappés d’invalidité totale ou partielle⁽⁸⁾. La politique de reconduite à la frontière⁽⁹⁾ pour les clandestins et les étrangers permettrait d’assurer un emploi à tout Français, ainsi que la rémunération honnête qu’auront valu à chaque Français retraité x années de bons et loyaux efforts au service de sa patrie. Les Françaises, qui le désireraient pourraient rester à la maison pour élever leurs enfants et recevraient un salaire pour ce qui reste un véritable travail ; tout travail mérite salaire.

Allons, il nous faut le Roi pour l’été prochain !

Gabriel Charroin

Cercle légitimiste Duchesse de Berry

1] Ne nous étonnons pas trop de l’apparition de la Commune...

2] “*La Magnifique Marine de Louis XVI*”, ouvrage à commander chez l’auteur : 12 bd St Germain, 75005 Paris.

3] Et attendre le règne de Charles X pour retrouver un niveau étonnant de prospérité économique, jusqu’à ce que 1848...

4] Noblesse, Clergé, Tiers-État.

5] Ray Ventura.

6] Autrement dit : *ab-solu*, étymologiquement parlant.

7] Auparavant, le Royaume aura quitté la sinistre CEE et retrouvé sa monnaie nationale...

8] Ce “miracle” pourrait se produire grâce aux économies faites en remettant au travail les professionnels du chômage rémunéré : sur les chantiers autoroutiers décidés par l’État, les gens sans qualification trouveraient le chemin du travail ainsi qu’une qualification à la sortie.

9] Inutile de dire que la France aura quitté l’Europe dite de Maastricht ou de Schengen.

Messes pour la France et le Roi

Premier semestre 2003

Messes pour la France et le Roi, pour demander à Dieu que les demandes respectives du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie soient enfin réalisées ; seules issues pour la restauration de la Royauté Sociale de Notre Seigneur, la conversion des hommes d'Église, de la France et des âmes, comme nous l'ont redit maintes fois les voyants de Paray-le-Monial, de Fatima, de la rue du Bac et de Loublande.

Une messe mensuelle est célébrée en l'honneur de Saint Michel Archange, protecteur et défenseur particulier de l'Église catholique, de la France et de la Famille Royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.

- Janvier 2003** *Vendredi 3 :* **Abbé Briols.** Messe à l'école St Jean Baptiste de la Salle, 62690 Camblain-l'Abbé. Heure non précisée.
Région parisienne.
Samedi 4 : **Révérénd Père Avril.** Messe à 11h00. Notre-Dame de Salérans, 05300 Salérans.
Abbé Bal-Pétre. Messe à 18h30. Chapelle du Sacré-Cœur, rue Pasteur, 03200 Vichy.
- Février 2003** *Samedi 1^{er} :* **Abbé Godard.** Messe à 11h25. Séminaire St Curé d'Ars, 21150 Flavigny.
Abbé Rigault. Messe à 8h30. Le Parc, 86700 Romagne.
Vendredi 7 : **Abbé Boubée.** Messe à 18h30. Église Notre-Dame de France, 8 rue Edme Moreau. 51100 Reims.
Abbé Portier. Messe à 11h00. La Bergerette, 65100 Bartres.
- Mars 2003** *Samedi 1^{er} :* **Abbé Moulin.** Messe à 11h00. Église St Grégoire des Minimes, 37000 Tours.
Révérénd Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.
Vendredi 7 : **Révérénd Père Prieur.** Messe à 10h00. Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé.
Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre Dame de Béthléem, 70160 Favernay.
- Avril 2003** *Vendredi 4 :* **Région parisienne**
Abbé Vignalou. Messe à 7h00. Monastère St Joseph, 32240 Vêrac.
Samedi 5 : **Révérénd Père Avril.** Messe à 11h00. Notre-Dame de Salérans, 05300 Salérans.
Abbé Bal-Pétre. Messe à 18h30. Chapelle du Sacré-Cœur, 28 rue Pasteur, 03200 Vichy.
- Mai 2003** *Vendredi 2 :* **Abbé Boubée.** Messe à 18h30. Église Notre-Dame de France, 8 rue Edme Moreau, 51100 Reims.
Abbé Rigault. Messe à 18h30. Le Parc, 86700 Romagne.
Samedi 3 : **Abbé Godard.** Messe à 11h25. Séminaire St Curé d'Ars, 21150 Flavigny.
Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre-Dame de Béthléem, 70160 Favernay.
- Juin 2003** *Vendredi 6 :* **Révérénd Père Prieur.** Messe à 10h00. Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé.
Abbé Portier. Messe à 11h00. La Bergerette, 65100 Bartres.
Samedi 7 : **Abbé Moulin.** Messe à 11h00. Église St Grégoire des Minimes, 37000 Tours.
Révérénd Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.

Messes en l'honneur de Saint Michel Archange

- Vendredi 3 janvier 2003 :** Abbé André. Messe à 7h30. Chapelle St Joseph, 28000 Chartres.
- Vendredi 7 février 2003 :** Abbé Briols. Heure non précisée. École St Jean Baptiste de la Salle,
- Vendredi 7 mars 2003 :** Abbé Briols. Heure non précisée. École St Jean Baptiste de la Salle,
- Vendredi 4 avril 2003 :** Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre-Dame de Béthléem,
- Vendredi 2 mai 2003 :** Révérend Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du
- Vendredi 6 juin 2003 :** Abbé André. Messe à 16h10. Chapelle St Joseph, 28000 Chartres.



Des bouées pour un sauvetage

“ Ça ne m'étonne pas que les cours privés hors contrat aient du succès ! ” s'est écrié l'autre soir une jeune enseignante, dûment diplômée, et récemment en poste pour l'Éducation Nationale. Elle venait de faire sa rentrée scolaire avec sa nouvelle classe de 6^{ème}, et de perdre quelques illusions. On venait de lui dire qu'en 6^{ème}, on ne fait plus de dictées (?) Mais à tout hasard, elle avait voulu en faire une à ses élèves, pour faire connaissance.

Et le meilleur de ses élèves, celui qui a fait le moins de fautes d'orthographe, n'en a fait que 40 !

Et il ne s'agissait pas d'une

classe “ douloureuse ” dans une banlieue à “ problèmes ”. Non ! Une classe normale, de milieux divers. Ensemble moyen sans problèmes particuliers.

Sauf qu'ils ont fait leur primaire dans l'école publique, qui, de l'aveu du ministre concerné, fournissait déjà en 1999, 20% d'analphabètes en classe de 6^{ème}.

Depuis 1999, les choses ne se sont pas arrangées.

Mais n'est-ce pas normal ?

“ Le but de l'école laïque n'est pas d'apprendre à lire, à écrire et à compter ” disait Ferdinand Buisson ; “ le but de l'école laïque est de faire des libres penseurs. ”

Il a fallu un siècle pour en venir au résultat actuel, parce qu'il fallait conserver le niveau et les apparences, face à une école catholique qui tenait encore debout. Mais celle-ci a été vendue à l'Etat par un clergé “ libre penseur ”. Il n'y a plus d'obstacle. Tout est aligné sur le niveau zéro.

Maintenant, depuis deux ou trois décennies, nous entrons dans l'ère des *libres penseurs analphabètes*, formés par une école publique qui n'est plus là que pour fabriquer des esclaves “ presse bouton ”.

Il n'y a plus, en France, de personne sensée qui oserait prendre encore la défense de cette institution que nous

impose notre triste république pour abêtir, abrutir et corrompre notre jeunesse !

En comparaison de la faillite morale et éducatrice de l'Éducation Nationale, de sa déroute intellectuelle et financière, les krachs boursiers des actions des téléphones portables ou de France Telecom prennent des allures de sécurité et de confort !

Alors, les familles cherchent le salut dans la fuite. Même les professeurs de l'enseignement public inscrivent leurs enfants dans des écoles hors contrat, où l'on apprend encore à lire, à écrire et à compter.

Et ceux qui nous intéressent ici particulièrement, les familles catholiques veulent des écoles où l'on ne travaille pas seulement à **apprendre**, mais à **aimer**.

A aimer le Bon Dieu et à Le servir ! A aimer ses parents et à les honorer ! A aimer son pays et ceux qui nous entourent ! Bref où l'on

pratique les commandements, et où l'on enseigne la Foi.

Ce qui est **rare** aujourd'hui, et donc toujours **cher**.

Or la plupart de ces familles sont *pauvres*. Et elles ont *beaucoup d'enfants*.

Pour ces familles, je lance cet appel : **SOS. C'est un naufrage !**

Le bateau coule. Il faut sauver d'abord *les femmes et les enfants*.

Les mamans qui sont dans l'angoisse. Et *leurs petits* dont les intelligences et les cœurs sont menacés de mort.

Car " *l'école laïque est un moule où l'on jette un fils de chrétien, et d'où il sort un renégat* ", ainsi que l'avouait avec cynisme Paul Bert il y a un siècle !

Au secours.

Il reste encore des canots et des bouées de sauvetage. Il y a encore de bonnes écoles. Ou parfois de moins mauvaises.

Il y a des bouées, que sont

par exemple les bourses que notre œuvre peut distribuer grâce à votre générosité.

Je vous en prie, aidez-nous à lancer ces bouées aux familles en détresse.

C'est la rentrée scolaire, et les dossiers de bourses s'accumulent, de plus en plus nombreux, de plus en plus pressants...

Aidez-nous à sauver des enfants par vos oboles, même petites !

L'aumône est fille du détachement. Elle ouvre les portes du Ciel. Elle rachète nos péchés.

Et souvenez-vous que tous ces **petits** auxquels vous aurez fait du bien, Quelqu'un, un jour, vous dira que c'est à **Lui** que vous aurez fait ce bien.

Ce bien qui lui aura ouvert les portes d'une bonne école.

Il faut sauver des enfants.

*A. M. Bonnet de Viller
CEFOP*

*Les Guillots
18260 Villegenon*

Comme un lys au fil de l'eau

Debout !

Depuis l'anniversaire des attentats du 11 septembre 2001 contre les twin towers, les médias ne cessent de nous abreuer d'images montrant ceux qui ont juré notre perte.

Or, il est absolument *vital* pour nous, chrétiens, de réagir sans plus tarder contre l'envahissement et le saccage de notre patrimoine culturel et religieux.

Je pense avoir de bonnes

raisons de craindre que le pape actuel ne déclarera pas une nouvelle croisade. Notre Église catholique est ébranlée, affaiblie à sa base, son chef est malade. Nous nous devons donc de la protéger plus farouchement encore, ou bien les tenants de l'universalisme ne tarderont pas à réaliser leur erreur et dans quel piège ils nous auront entraînés – j'espère pouvoir dire malgré eux. La France est une terre catholique,

fille aînée de l'Église et consacrée au Cœur Immaculé de Marie. Nous devons, dès maintenant, nous rendre compte que toute autre religion librement pratiquée sur le sol français est mortifère, à plus ou moins long terme, pour nous. Nos ennemis utilisent contre nous la liberté de culte que nous leur accordons, en vue de notre destruction et de notre anéantissement.

Notre faiblesse actuelle –

démontrée, soit dit en passant, par le fait que si nos ennemis considéraient encore la France comme autre chose qu'une vulgaire base stratégique, c'est elle qui aurait été leur cible. Il n'y a nul honneur à tirer du fait qu'ait été épargnée la terre où le cœur de la chrétienté a battu durant des siècles. Pour ma part, j'y verrais plutôt de la honte – notre faiblesse actuelle, donc, met particulièrement en évidence l'effet destructeur qu'à eu sur l'âme de la France deux siècles de république laïque et démocratique.

S'en trouvent également condamnés, de par leurs mêmes origines sataniques – et je n'emploie pas du tout ce mot à la légère – toutes les idéologies

païennes et barbares supposant que les différences entre les hommes tiennent à leur race ou à leur couleur de peau ; les faits les plus récents établissent avec certitude que les différences véritables prennent racines dans la religion et, dans une moindre mesure, la culture. Il est ainsi prouvé que les fondements de nos différences ne tiennent pas à nous, tels que nous naissons, mais nous dépassent, étant l'enjeu de forces supérieures. Je crois que, bientôt, les catholiques de toutes races et toutes couleurs seront appelés sous le drapeau frappé du Sacré-Cœur.

Contre les impies qui se croient les maîtres du jour, qui blasphèment dans leur folie et

leur vaine fureur le Seigneur et Son amour, il faudra bien que se lèvent ceux qui entendront Dieu faire un appel à leur âme, car Le servir est notre seule grandeur ici-bas. Même au siècle où nous sommes, je veux croire que nous serons fiers d'écouter Sa voix, et que Notre-Seigneur aura toujours des hommes et des femmes pour accomplir Ses saintes lois, tandis que par Son Cœur l'Église et la France vaincront aussi leurs ennemis.

Si Sainte Jeanne d'Arc – je prie Dieu pour cela – revenait demain parmi nous, qui, je vous le demande, qui bouterait-elle hors de France ? Et qui, d'entre nous, la suivrait ?

Mikaël Petit

Libéralisme et catholicisme

Ayant beaucoup apprécié l'article de Faouzel dans la dernière *Gazette Royale*, je vous transmets ces quelques lignes de Mr l'Abbé Roussel, tirées de son excellent ouvrage : “ *Libéralisme et catholicisme* ”. (J. de C.)

“ ... Si l'Église est indifférente aux différentes formes de gouvernement, elle n'est pas indifférente aux principes qui les meuvent, à la législation, aux actes qui en procèdent ; de plus il y a, même en politique pure, une vérité objective, et si dans cet ordre l'Église n'enseigne rien en vertu de son autorité et refuse de mettre son influence au service du ou des partis qui prétendraient la posséder et lutteraient pour la faire triompher, il n'en reste pas moins pour tout catholique, citoyen d'une patrie

déterminée, un devoir général de rechercher cette vérité par la raison et l'expérience et de la servir avec prudence... ”

“ ... La forme du gouvernement, visant à la meilleure organisation des pouvoirs publics, en particulier pour ce qui est du sujet de l'autorité, de l'organe du bien commun, n'est pas une simple étiquette extérieure sans importance, sans influence sur la marche des affaires, indifférentes au fond des choses. Ce n'est vrai, ni en théorie, ni en pratique : tout instrument doit être adapté à sa fin. Si à cet égard la doctrine catholique exige seulement que le gouvernement, quel qu'il soit, observe la justice et soit apte à assurer le bien commun, la raison et l'expérience demandent en outre qu'il y ait dans le gouvernement le plus

possible d'unité, de stabilité, de cohérence, une certaine hauteur de vue, de la persévérance et de la continuité dans les desseins, une autorité ferme et respectueuse des droits antérieurs ou supérieurs, à l'abri des intrigues, des compétitions, au-dessus des intérêts de professions ou de partis, une responsabilité définie... Est-ce que toute forme de gouvernement réalise ces conditions ? N'y a-t-il pas des institutions corruptrices ? ”

“ De telles questions vitales pour l'avenir temporel et religieux d'une nation, ne sont-elles pas dignes d'exciter au plus haut degré l'intérêt et l'attention des Catholiques ? Là encore le grand ennemi c'est le libéralisme et le démocratisme. ”

La conversion de Turenne 1668

Après Bayard et Duguesclin il n'est pas, croyons-nous, de plus grande figure de soldat que celle de Turenne. Le roi Louis XIV l'appréciait tellement qu'il lui conféra le plus haut grade de l'Armée du royaume, celui de Maréchal général des Camps et Armées du roi.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, naquit à Sedan en 1611, second fils du duc de Bouillon, alors souverain de Sedan, et d'Élisabeth de Nassau. Il était donc de haute naissance.

Comment ne pas évoquer Godefroy de Bouillon ? En 1483, Bouillon appartenait au comte de la Marche, puis à la famille de Lusignan, et passa à la maison de la Tour d'Auvergne par mariage, en (1594)⁽¹⁾. Sa mère n'était pas de moindre maison : fille de Guillaume I^{er} de Nassau le Taciturne, qui vécut à la cour de Charles Quint, eut la confiance de Philippe II et se rallia au protestantisme en 1574. Cette illustre famille donna naissance plus tard à la famille royale de Hollande.

Le jeune Turenne fut élevé dans la religion prétendue réformée. Il fit ses premières armes chez son oncle Frédéric-Henri de Nassau quand ce dernier accéda au gouvernement des Pays-Bas où

il lui donna le commandement d'une compagnie. Le grand Roi souhaitant ardemment la conversion du grand soldat, Bossuet fit beaucoup pour y parvenir. Il écrivit un texte remarquable sur l'Eucharistie, dont l'édition ne parut qu'en 1671. L'Évêque de Meaux en avait fait tirer quelques exemplaires pour des amis. Turenne lui demanda de garder celui qu'il lui avait communiqué, ce qu'accepta volontiers Bossuet.

Son épouse, protestante, était décédée. C'est le fait miraculeux suivant qui contribua beaucoup à sa conversion. Peu avant la mort de Mazarin le feu prit au Louvre, le Maréchal étant présent, en 1656. Les flammes furent arrêtées par le Saint Sacrement porté par un prêtre. Turenne déclara : *“ Je l'ai vu. Je n'en saurai douter. Je l'ai vu. ”*

Quand, quelques années après, sa décision fut prise, il se rendit à la cour dans l'après-midi du 10 octobre 1668. Frémont d'Ablancourt raconte la scène⁽²⁾. *“ Il dit au Roi, qui était à table, qu'il avait un mot à lui dire dont il suppliait Sa Majesté de ne point parler : “ C'est, Sire, que je veux changer de religion. ” Le Roi fit alors entrer le Maréchal dans son cabinet et lui manifesta son intention d'envoyer aussitôt un*

courrier au Pape pour l'avertir de la bonne nouvelle dont il aurait beaucoup de joie. – “ Ah, Sire ! répondit Turenne, je supplie Votre Majesté de n'en rien faire ; car si je croyais que cette action dût m'attirer les gants qu'elle tient, je ne le ferais pas. ” Le 23 octobre il abjura.

La cérémonie très simple, se fit dans la chapelle de l'archevêque. Pour éviter l'ostentation qui l'aurait accompagnée si sa conversion était venue à la connaissance du public, il n'avertit que la veille l'archevêque de Paris, entre les mains de qui il fit sa profession de foi. Très peu de personnes y assistèrent : des gens de sa maison, Pertuis, capitaine de ses Gardes notamment, Desrozier, son maître d'hôtel, Duhault, son premier valet de chambre. Ils étaient tous trois catholiques et se montraient fort émus. Après avoir abjuré, il se confessa, entendit la messe et communia à Notre-Dame. De là, il se rendit à Saint-Germain où le Roi l'embrassa et toute la cour le complimenta. Il est difficile d'exprimer la joie du Roi et du Pape Clément XI. La satisfaction du Pontife fut telle qu'il envisagea d'en faire un cardinal laïc. A cette nouvelle le Maréchal s'écria : *“ Ah ! Que ferais-je de cette calotte et de cette queue ? Cet équipage*

1) Cette famille serait connue depuis 937. C'est au XIII^{ème} siècle, avec certitude, que Bertrand de la Tour d'Auvergne fut à l'origine de cette famille, comme de celle de Bouillon et d'Albret, et du vicomte de Turenne.

2) Historien né à Paris en 1625, mort en 1693, il quitta la France lors de la Révocation de l'Édit de Nantes.

3) Emmanuel de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, fut nommé cardinal en août 1669. Le cardinal de Bouillon fut tristement célèbre pour son opposition à Louis XIV lors de la disgrâce justifiée de Fénelon.

m'embarrasserait fort ; je vous prie de remercier le Pape pour moi et de le prier de faire mon neveu cardinal »⁽³⁾, fit-il dire au cardinal romain Rospigliosi.

Ce qui caractérisa la conduite de Turenne après sa conversion, c'est sa délicatesse à l'égard de ses anciens coreligionnaires et une très

grande charité et un amour des pauvres. Il était si détaché du monde que, sans l'opposition du Roi – qui avait encore besoin de ses services – il se serait retiré à l'Oratoire, tout imprégné de la spiritualité du cardinal de Bérulle. Sa charité trouve une illustration dans les termes de son testament : il

laissa un legs de 193.000 livres, dont 90.000 livres pour les pauvres et 103.000 livres pour ses serviteurs et domestiques, plus du tiers de ses biens, puisque ce legs réglé et ses dettes acquittées, il ne restera plus de sa succession que 250.000 livres.

Yves Griffon

Sainte Anne d'Auray le 29 septembre 2002

Nous donnons ici l'allocution du président de l'Union des Cercles Légitimistes de France, le 29 septembre 2002, à Sainte Anne d'Auray, au monument du comte de Chambord, devant les nombreux légitimistes présents.

“ De la forme donnée aux institutions, conformes ou non aux lois divines, dépend et découle le bien ou le mal des âmes, c'est-à-dire le fait que les hommes, appelés tous à être vivifiés par la grâce du Christ, respirent, dans les contingences terrestres du cours de la vie, l'air sain et vivifiant de la vérité et des vertus morales ou, au contraire, le microbe morbide et souvent mortel de l'erreur et de la dépravation. ” Ainsi nous l'enseigne l'Eglise catholique.

Remarquons tout de suite que par ces paroles l'Eglise parle de la **forme** des institutions et non de ses dirigeants.

C'est bien de la forme de l'institution dont il s'agit aujourd'hui, ici au pieds du monument du comte de Chambord, à l'occasion de ce 90^{ème} pèlerinage légitimiste.

Si nous comprenons bien l'importance de la forme de l'institution pour notre pays, nous comprenons aussitôt la nécessité de la monarchie catholique pour la France. Nous comprenons également

l'inutilité, pour ne pas dire la nocivité, de tout système basé sur la politique des partis, de tout système qui prétend *que le pouvoir vient du peuple*.

Il importe donc de réfléchir sur la forme de l'institution politique. L'histoire de notre pays ne nous en donne-t-il pas l'exemple ? N'avons-nous pas derrière nous toute la lignée des rois qui ont fait la France ? Ils ne l'ont pas faite seuls, ils l'ont faite avec tous nos ancêtres, qui par leur devoir d'état, leur fidélité à Dieu et au Roi ont contribué à faire de notre pays la Fille aînée de l'Eglise.

Devrions-nous abandonner cet héritage ? Devrions-nous cesser d'œuvrer dans la ligne de tous ceux qui nous ont précédé et qui nous ont donné l'exemple ? Ste Anne d'Auray, Auray, Quiberon, ne sont-ils pas des lieux chers à nos cœurs, ne sont-ils pas des lieux de bravoure, d'exemple, de fidélité et de foi ?

C'est bien pour cela que nous sommes tous ici rassemblés. C'est bien pour cela que nous tenons tous à apporter notre témoignage de

fidélité et de dévouement à la cause du Roi qui est également celle de Dieu. Ce n'est pas un vague souvenir dont nous voulons nous rappeler avec une pointe de nostalgie. Non ! c'est notre espoir, l'espoir de la France, l'espoir de la chrétienté que nous voudrions faire partager à nos contemporains. Nous voudrions leur montrer que la France ne peut se construire, ne peut durer qu'avec le roi lieutenant du Christ.

C'est bien là l'œuvre que nous accomplissons, chacun à notre place, chacun dans notre cercle provincial. Oui, par notre présence aujourd'hui, nous affirmons haut et fort que nous combattons pour Dieu et le Roi. Nous affirmons haut et fort que nous voulons restaurer la monarchie en France, que nous voulons le roi très chrétien, que nous travaillons à son retour sur le trône et ceci sans compromission avec la révolution. Si nous ne l'affirmons pas, notre présence à tous, ici, n'aurait aucun sens, n'aurait aucune raison d'être.

Fini donc cette politique des

partis, ces magouilles politiques qui veulent nous faire accepter l'inacceptable. Nous refusons toute politique dont le préambule consiste à dire que le pouvoir vient du peuple. Non, Dieu a donné pouvoir au roi de France de nous gouverner. Dieu a permis à la France d'avoir une institution politique chrétienne conforme à l'enseignement de l'Eglise. Dieu a béni cette institution par St Rémi, par Ste Jehanne d'Arc.

Notre combat est là, nous

n'en n'avons pas d'autre !

Tel est également l'exemple que nous donne la Fédération Bretonne Légitimiste, qui, avec les cercles qui lui sont rattachés, combat, contre vents et marées, pour la cause du roi en cette terre de Bretagne. Ce pèlerinage n'existerait plus sans cette persévérance et cette foi inébranlable. Que ses responsables et tous ceux qui ont contribué au succès de ces deux jours en soient ici remerciés en votre nom à tous.

Nous sommes également

particulièrement honorés de la présence des dominicains d'Avrillé qui ont bien voulu participer à ce pèlerinage, et nous leur en exprimons notre reconnaissance.

Que pour nous tous, notre persévérance soit ici raffermie, que notre foi royaliste en sorte encore plus forte et plus assurée.

Reprenons avec ardeur notre combat catholique et royaliste.

Vive Dieu ! Vive le Roi !

Hugues Saclier de la Bâtie

Le chapelet de La Durbelière

Depuis maintenant un an, une dizaine d'amis, éparpillés dans toute la France ainsi qu'au Canada (Québec) et aux États-Unis (Californie) sont réunis par la prière et récitent maintenant chaque jour le Chapelet à des intentions multiples et variées concernant les membres de notre famille de sang et de pensée et concernant nos rois et nos héros chrétiens et royalistes. Que choisir comme exemple pour vous faire toucher de l'âme le sens de nos demandes à La Sainte Vierge ? Eh bien je n'ai rien trouvé de mieux que de vous donner la première intention de prière de ce 7 octobre 2002, au moment où je " pianote " ce petit mot sur le clavier de l'ordinateur :

Chaque dizaine de chapelet se termine toujours par :

" Très Sainte Vierge Marie,

éclairés par le Saint-Esprit, nous déposons toutes nos intentions à Vos pieds, et Vous prions d'intercéder auprès de Votre Divin Fils Jésus-Christ, afin qu'elles soient exaucées selon la Volonté de Dieu Notre Père. "

Et maintenant notre exemple de ce 7 octobre, anniversaire de la bataille de Lépante et Fête du Très Saint Rosaire qui a permis par sa récitation, la victoire de la flotte chrétienne sur la flotte musulmane pourtant bien supérieure en nombre :

" Nous vous prions pour le repos de l'âme des soldats victorieux de la bataille de Lépante, le 7 octobre 1571, et que leurs descendants ouvrent les yeux sur les dangers de l'Islam afin de défendre leur terre chrétienne pour l'Honneur de Dieu. "

Nous pourrions séparer nos intentions en deux catégories :

- celles pour nos chers disparus, nous prions alors... *" pour le repos de leur âme "*.
- celles pour nos Parents et Amis qui nous entourent, nous prions dans ce cas... *" pour la santé de leur âme et de leur corps "*.

Quel temps, quelle durée pour réciter ce chapelet ? Environ 30 minutes !

Temps perdu ? Non je ne pense pas ! Temps gagné ? Oui ! 30 minutes exceptionnelles dans notre vie de tous les jours où sans réciter nos *" Je vous salue Marie "* comme une table de multiplication, nous parlons, nous nous adressons à La Très Sainte Vierge, à La Sainte Trinité.

Certes, il nous arrive

"Lisez, faites lire ce journal autour de vous"

d'avoir l'esprit qui vadrouille de temps en temps, ne sommes-nous pas des êtres humains mais nous comptons alors sur l'aide du Saint Esprit et sur la tendre indulgence de Notre Bonne Mère.

Alors chers Parents et Amis, rejoignez notre équipe du Chapelet de La Durbellière. Écrivez-nous, inscrivez-vous !

Et pour terminer, un autre exemple de prière à Notre Sainte Ambassadrice, le 24 octobre dernier :

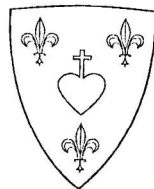
“ Pour le repos de l'âme

d'Hugues Capet, Roi de France, mort le 24 octobre 996 ; et que pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, les descendants de cette illustre dynastie se rallient à leur chef : Louis de Bourbon, duc d'Anjou. Et que pour se faire, de par le sang Bourbon qui coule dans leurs veines, tous les princes de cette auguste famille, quelque soit leur rang dans l'ordre de succession au trône de France, abandonnent toute idée de prétention illégitime, fassent taire en leur cœur tout sentiment de

mesquinerie, retirent de leur bouche toute parole mensongère et raniment en eux, un esprit de chevalerie et d'honneur au service de l'Aîné des Capétiens, Lieutenant de Dieu, choisi par Dieu : Louis XX de Droit et dans notre cœur, comme nous le souhaitons également dans le cœur de chaque Catholique Français. ”

*Jean-Louis Caffarel
La Durbellière*

BP 26, 77230 Dammatin-en-Goële



Revue de Presse

Le Sel de la Terre : N° 42

(Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé).

Parmi les différents articles de ce numéro d'automne, nous avons relevé :

- Le sermon de Mgr Tissier de Mallerais pour les ordinations dans lequel ce dernier s'oppose à la gnose.
- Le catéchisme des vérités opportunes qui s'opposent aux erreurs contemporaines, par Mgr de Castro Mayer,
- Les massacres de septembre 1792, La Révolution française atteint son point de non-retour, par M. l'Abbé Portail,
- Evola, assassin de la jeunesse, par le Professeur Paolo Tauffer, qui nous livre cette réflexion : “ *La droite, justement, représente le conservatisme, une*

composante qui est donc indispensable au processus dialectique, processus qui fonde toutes les démocraties occidentales actuelles ; et pas seulement les démocraties occidentales : il est arrivé, en effet, à un certain Joseph Staline, petit père d'une foule immense en marche vers le soleil radieux de l'avenir, de se trouver, après quelques décennies à peine, relégué par un Gorbatchev parmi les nationalistes et les conservateurs de “ droite ”.

“ Les résultats de ce jeu sont sous les yeux de chacun : la logique, reflet du Logos, qui fonda l'Occident, est désormais jetée à la mer. Alors que la société était solidement assise sur les notions de vrai et de faux, de bien et de mal, nous voyons dans la démocratie,

toute situation rendue précaire, toute vérité provisoire, prise dans le flux continu et artificiel de cet absurde processus triadique. (thèse-synthèse-antithèse, c'est à dire : conservation-médiation-progrès, et dans le domaine politique : droite-centre-gauche).

- St Pie X et le cardinal Pie, par M. l'abbé Pinaud. Ce saint Pape avait une grande admiration pour le cardinal Pie.

Le CD-Rom du Sel de la Terre.

Grâce à ce CD-Rom, il est possible de disposer de la collection complète du *Sel de la Terre* (n° 1 à 40, soit 9.085 pages dans une petite boîte). Il devient alors facile de faire des

recherches avec le logiciel qui l'accompagne, d'éditer un texte ou une image. (Le Sel de la Terre, Couvent de la Haye-aux-Bonhommes, 49240 Avrillé).

Souvenir de la chouannerie normande.

Bulletin n° 51.

Nous y avons lu avec intérêt l'étude sur le concordat ; la guérison des écrouelles, privilège des rois de France ; l'homélie de M. l'abbé Lemarchand, à Verneuil sur Avre, sur l'honneur et le respect de la parole donnée.

Sous la Bannière.

(Les Guillots, 18260 Villegenon).

Parmi le sommaire, nous relevons la suite de la vie de Ste Jeanne d'Arc ; le principe de cohérence par Adrien Loubier ; sur les origines de l'Islam par Etienne Couvert.

Nous recommandons également la note *in memoriam* consacré à Pierre Soulet, cofondateur de l'Ecole St Michel, près de Châteauroux.

La Durbelière :

(Jean-Louis Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin-en-Goële).

Le numéro 78 nous invite à nous inscrire au chapelet de *La Durbelière*. Jean-Louis Caffarel nous parle du Prince Louis avec d'intéressantes réflexions sur le roi de France, que nous partageons. Ne manquez pas la suite de *l'Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée*.

Le Lien légitimiste de Touraine :

(Dominique Picard, 12 route de Château-la-Vallière, 37360 Neuillé-Pont-Pierre).

Ce numéro nous apporte une histoire du Légitimisme : *Genèse de la renaissance légitimiste* ; avec l'intervention de Jean-Pierre Brancourt au colloque de l'IMB : La Monarchie, patrimoine européen pour le XXI^e siècle : *La France d'Ancien Régime et la Nation*.

Savoir :

(2 et 4 avenue de la Gare, 49123 Ingrandes sur Loire).

Au sommaire du n° 62 :

- Souvenirs de famille sur les guerres de Vendée (1789 – 1815).
- Les Lucs et la Vivantière.
- Louis-Jean-Marie-Félicité de Courtois.
- Le général Hugo dans la Vendée.
- La Savoie, Vendée de ses princes. Une chouannerie savoyarde : la bataille de Thônes.
- Promenade en Bressuirais.

La Blanche Hermine : (F.B.L., BP 10307, 35703 Rennes cedex 7).

Au sommaire du n° 32 :

- Pour le 213^e anniversaire de la prise de la Bastille.
- Je suis Chef de la Maison Royale de France (quelques déclarations du Prince Louis).
- Voyage au pays des nationalistes révolutionnaires.
- Histoire de Bretagne.
- La contre-révolution en œuvre (sur la générosité du marquis de La Rouërie).
- La Bretagne catholique (St Gildas le sage).
- Compte-rendu du camp chouan 2002.

Hommes et métiers :

(Association Sauvegarde et Promotion des Métiers, 11 rue de Bel Air, 94230 Cachan).

Le numéro 284 est consacré à l'économie locale de Jean de la Salle (*Les besoins non satisfaits, expériences et données politiques, les voies libres*).

Bulletin des Amis de saint François de Sales :

(C.P. 2016, 1950 Sion 2).

Le numéro 112, se penche sur Escriva de Balaguer, fondateur de *l'Opus Dei*. Un autre article nous explique pourquoi *la messe de saint Pie V n'est pas interdite, mais demeure licite et légitime*.

Lettre à nos frères prêtres :

(2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague).

Au sommaire du n° 15 :

- Théologie du boomerang.
- 250 prêtres français demandent au Pape la messe traditionnelle.
- J'ai choisi la liberté.
- Itinéraire d'une vocation gâchée.
- Coupes sombres dans le diocèse de Nîmes ...
- Lorsque la persécution sévit à Poitiers.
- Mais qu'est-ce donc que la Tradition ?

Introibo :

(Association Noël Pinot, 54 rue Delaâge, 49100 Angers.)

Au sommaire du n° 117 :

- 16 juin 2002 – Canonisation du Padre Pio.
- Instructions sur le Saint-Sacrifice de la messe.
- Catholique ou témoin de Jéhovah ?

Livres reçus

Fils de la Veuve. Recherches sur l'ésotérisme maçonnique.

(Jean-Claude Lozac'hmeur, Editions de Chiré, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil.)

Deux entretiens de l'auteur avec Christian Lagrave en guise de préface et postface. Ce livre est la seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, d'un essai paru en 1990. La démarche, aussi sérieuse et référencée qu'objective, est

nouvelle. L'auteur, en effet, applique à l'énigme maçonnique les conclusions de ses recherches sur les religions anciennes ou primitives. Dans un langage accessible à tous, il fait ressortir le parallélisme qui existe entre les mythes des cultes païens et ceux de la franc-maçonnerie moderne. Or les mythes sont des récits codés transmettant sous forme de symbole une doctrine ésotérique, celle qui, après des millénaires, se retrouve dans la

franc-maçonnerie. Les décrypter, c'est décrypter le symbolisme de cette dernière, c'est découvrir son secret. Cette étude passionnante démontre de façon objective et scientifique que la franc-maçonnerie est une religion issue d'une tradition diamétralement opposée à la tradition judéo-chrétienne. Le Dieu qu'elle invoque et auquel elle rend son culte n'est autre que Satan, le prétendu ami des hommes.

Pour aider ce journal : abonnez-vous !

Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites

Jeanne d'Arc et les héroïnes juives :

Par Monseigneur Lémann, aux Éditions Sainte Jeanne d'Arc (Les Guillots, 18260 Villegenon.).

Ce panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé le 8 mai 1873 dans la cathédrale d'Orléans, est sans doute l'un des plus beaux qu'ait mérité " la Sainte de la Patrie ", bien avant qu'elle ne fut portée sur les autels.

Il fallait un Juif converti, et la science d'un Monseigneur Lémann, pour établir cet étonnant parallèle entre les saintes de l'Ancien Testament, dont son peuple était dépositaire, et la Sainte du

Nouveau Testament.

De Déborah, Judith et Esther à Clotilde, Geneviève et Jeanne d'Arc, c'est toute l'âme de notre pays de France qui vibre dans ce texte magnifique.

Trois éléphants sous un parasol – La nuit laotienne.

(François de Valménier, Éditions Elor, 56350 St Vincent sur Oust.)

Passionné par l'histoire du Laos, ancien chef scout et jeune père de famille, l'auteur choisit de nous conter l'histoire de Phong, un enfant laotien qui a fui son pays et le pouvoir communiste. Arrivé en France, il va se lier d'amitié avec Alexandre, un jeune scout,

avec lequel il va partir en camp. Ce livre, des forêts de l'Aveyron à celles du Laos, d'un grand jeu scout à une guerre cruelle, nous amènera progressivement de l'héroïsme à la sainteté.

Embuscade à Luang Prabang.

(François de Valménier, Éditions Elor, 56350 St Vincent sur Oust.)

Ce livre est la suite du précédent, où nous retrouvons le jeune Phong dans son propre pays.

Miliciens et rebelles se disputent le jeune Prince Phong, qui retrouve avec angoisse son pays de naissance.

Aura-t-il la force d'aider ses compatriotes, qui désirent s'appuyer sur lui, contre le régime instauré ?

Un roman d'aventures qui garde tout son intérêt grâce à la formidable documentation de l'auteur sur ces hommes et ces femmes qui luttent en silence contre les milices rouges de Laos.

Avec Saint Jacques vers Compostelle

(Jean-Louis Picoche, Editions Elor, 56350 St Vincent sur Oust.)

Saint Jacques, apôtre du Christ, un de premiers martyrs de la foi est vénéré à Compostelle, en Espagne, où il a son tombeau, but d'un très célèbre pèlerinage qui retrouve une grande affluence de pèlerins venus des quatre coins du monde.

Ce livre révèle beaucoup de choses que l'on doit connaître tant sur Saint Jacques que sur son pèlerinage, avec beaucoup d'humour et sous la forme d'un roman d'aventures d'une famille comme tout le monde, sur les chemins du pèlerinage si

connu.

La grande imposture de l'Abbé Guillot, le faux évêque de la Vendée :

par Clet-Yves Yven, (prix 5 Euros).

Il s'agit de l'abbé Guillot qui se prétendait " évêque d'Agra ", le personnage le plus original de la guerre de Vendée. Nous ferons une réserve sur cette brochure, à savoir que nous ne partageons pas les remarques négatives de l'auteur sur les chefs vendéens.



Activités légitimistes

Dimanche 19 janvier 2003 :

Le cercle Jean de Beaumanoir fera célébrer une messe pour Louis XVI, la famille royale et toutes les victimes de la révolution, le dimanche 19 janvier à la chapelle Sainte-Anne, à St Malo. Après la messe, le cercle invite les légitimistes du pays de Rance à se retrouver au restaurant. Le repas sera suivi d'une conférence et de la traditionnelle galette des rois.

Le cercle Arthur de Richemont, du comté de Rennes, et **la F.B.L.** s'associent à cette initiative et proposent aux légitimistes du pays de Fougère, du comté de Rennes et Penthievre-Goëlo de participer à cette journée.

Renseignements et inscriptions : *Pays de Rance* : Cercle Jean de Beaumanoir, 2 rue Feydeau, 35400 Saint-

Malo, tél. : 02.99.40.99.04
Autres : F.B.L., B.P. 10307, Rennes cedex 7, tél. : 0 2 . 9 9 . 3 8 . 3 6 . 6 4 , fax : 02.99.38.36.72, courriel : fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr

Cercle d'étude cardinal Pie :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau cercle d'études légitimistes en Poitou. Ce jeune cercle a déjà tenu deux réunions d'études. Pour tous renseignements, prendre contact auprès de l'U.C.L.F.

Association Défense de la mémoire vendéenne – vérité pour la Vendée :

(112 bd de la Reine, 78000 Versailles).

Cette nouvelle association s'est fixée trois missions :

1) Rétablir la vérité historique

dans les manuels scolaires.

- 2) Obtenir la reconnaissance du Génocide vendéen.
- 3) Obtenir la réhabilitation des principaux chefs de la Grande Armée Catholique et Royale qui ont tous su mourir en héros et en martyrs.

Renaissance de Kernabat :

Devenez membre de l'Association historique " Renaissance de Kernabat " (22200 Plouisy). " *La demeure seigneuriale de Kernabat a gardé maintien de château. Elle est toujours, avec son air d'hébétude, l'une des gentihommières les plus émouvantes des Côtes d'Armor...* " selon Henri Queffélec. En apportant votre aide à la renaissance de cette demeure, vous contribuerez au maintien d'une école libre de jeunes filles.



"Information non disponible "



Sommaire

<i>Vœux</i>	<i>p. 1</i>
<i>De Méhémet-Ali à Saddam Hussein</i>	<i>p. 2</i>
<i>D'un pays à l'autre</i>	<i>p. 3</i>
<i>L'influence du sacre sur la conduite des rois de France</i>	<i>p. 4</i>
<i>L'Eglise et le ralliement</i>	<i>p. 7</i>
<i>Quelques nouvelles d'actualité</i>	<i>p. 9</i>
<i>Les Rois de France (suite)</i>	<i>p. 10 et 11</i>
<i>Vers une restauration de l'économie</i>	<i>p. 11</i>
<i>Messes pour la France et le Roi</i>	<i>p. 13</i>
<i>Messes en l'honneur de Saint Michel Archange</i>	<i>p. 14</i>
<i>Des bouées pour un sauvetage</i>	<i>p. 14</i>
<i>Comme un lys au fil de l'eau</i>	<i>p. 15</i>
<i>Libéralisme et catholicisme</i>	<i>p. 16</i>
<i>La conversion de Turenne 1668</i>	<i>p. 17</i>
<i>Sainte Anne d'Auray le 29 septembre 2002</i>	<i>p. 18</i>
<i>Le chapelet de La Durbelière</i>	<i>p. 19</i>
<i>Revue de Presse</i>	<i>p. 20</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p. 22</i>
<i>Activités légitimistes</i>	<i>p. 23</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2002/03 signifie que cet abonnement est terminé en mars 2002.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie
Château de Bonnezeaux
49380 Thouarcé.

Tél./fax : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 Euros

Abonnement étranger : 10,65 Euros

Abonnement de soutien : 18,30 Euros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : décembre 2002

courriel : uclf@worldonline.fr

site : www.uclf.net